

# LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 7 Brumaire, an IX.



## ITALIE.

*De Turin, le 9 octobre (17 vendémiaire).*

On a arrêté, l'avant-dernière nuit, l'ex-sénéateur Durando, accusé d'avoir, en sa qualité d'avocat-général du fisc, exercé les plus grandes cruautés envers les républicains.

On vient de découvrir dans le château de Masino, une grande quantité d'armes & de munitions, entre autres trois obusiers, deux mortiers, trois canons, cinquante espingoles, des fusils, &c. L'ex-comte de Masino est arrêté, ainsi que d'autres personnes accusées, comme lui, d'avoir organisé, l'année dernière, le massacre des soldats français; & d'avoir tenu, depuis la rentrée des Français dans le Piémont, des conciliabules où ils concertaient de nouveaux plans de massacres. De ce nombre est le curé Saint-Lorenzo. On croit qu'ils seront fusillés au premier jour.

Voici les loix ou décrets les plus essentiels que l'on a publiés dernièrement.

Loi sur la liberté de la presse, donnant au pouvoir exécutif l'inspection sur les feuilles périodiques, & sur celles volantes que l'on répand dans le public.

Loi qui fixe le paiement des biens nationaux qui devoient se vendre en extinction des billets de finances, en billets pour les  $\frac{7}{8}$ , & un huitième en monnaie.

Décret qui statue que ceux qui cumulent plus d'un emploi, ne pourront percevoir des finances que le plus grand des appointemens fixés à ces mêmes emplois.

Décret qui réduit à une seule les deux commissions relatives à l'instruction publique.

Décret qui divise en cinq parties, l'administration générale des affaires : savoir, affaires internes, étrangères, de guerre, de finances & de police, abolit les charges de ministre, confie la direction des affaires internes, étrangères, de guerre & de finances à quatre régens, & celle de police à un commissaire-général, & donne l'inspection de ces administrations aux quatre membres de la commission exécutive, qui n'y ont point de voix sans y être appelés.

Enfin, un ordre du commissaire de la province, qui enjoint de rechef aux Nicards de partir, dans les vingt-quatre heures, des différentes communes, & ensuite des états, qui ordonne l'arrestation de ceux qui débitent des nouvelles tendantes à troubler la tranquillité publique, à éloigner la confiance du public dans le gouvernement actuel, & à causer des alarmes, ainsi que ceux qui ne porteront point de cocarde nationale d'une manière visible.

*De Milan, le 14 octobre (22 vendémiaire).*

Notre gouvernement vient de nommer le citoyen Melzi d'Erille pour représenter la république cisalpine auprès du gouvernement français.

Le territoire cisalpin vient de s'agrandir par la réunion de la Novaresse jusqu'à la Sesia, province qui avoit été cédée

au roi de Sardaigne en 1748. Cette réunion a eu son effet le 1<sup>er</sup> vendémiaire (25 septembre). La nouvelle en a été donnée par le général Brune au comité des députés cisalpins qui a été formé pour aviser aux moyens d'approvisionner l'armée française, mise en cantonnement, tant sur le territoire de notre république, que dans les duchés de Parme & de Plaisance.

On apprend de Modène, que le général Pino attaqua, il y a sept ou huit jours, un rassemblement de toscans armés, qui avoient franchi la ligne de l'armistice vers la Carfagnana, & avoient pris poste à Fiumalbo, à St.-Pellegrino & à Castelnuovo di Carfagnana. Les toscans, à son approche, se concentrèrent à Saint-Pellegrino, & reçurent les cisalpins à coups de fusil; mais ils furent bientôt délogés de leur position par le chef de bataillon Ronca, qui les mit en fuite, leur tua dix hommes, fit trente prisonniers, dont un officier, & prit une centaine de fusils. Peu de jours après, 4 mille français se dirigèrent vers Lucques par la Carfagnana, tandis qu'une demi-brigade qui étoit à Sestri, du levant de Gènes, eut l'ordre de se rendre par Sarzana à Lucques, où elle est entrée.

## HONGRIE.

*De Bude, le 12 octobre (20 vendémiaire).*

S. A. R. l'archiduc palatin est parti hier pour Vienne.

Le quartier-général de la milice d'insurrection hongroise sera établi à Oodenbourg, d'après les dispositions qui se font.

Il est parti le 6 de Pétervaradin un transport considérable d'artillerie qui a pris la route de notre ville, & qui est destinée pour l'armée hongroise.

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 16 octobre (24 vendémiaire).*

L'archiduc palatin est arrivé ici le 15, venant d'Ofen.

M. le comte de Colloredo est de retour ici de Prague. On assure que S. A. R. l'archiduc Charles a accepté le commandement des armées impériales, en qualité de généralissime.

M. le baron de Teiser n'a point accepté la place de commissaire près la diète générale de l'empire; cette place a été conférée par S. M. à M. le comte de Seisern, ministre impérial à la cour de Munich.

M. de Muller, conseiller d'état, auteur de l'*Histoire de Suisse*, remplace M. Denis dans le poste de bibliothécaire en chef.

La reine de Naples a acheté la terre d'Enzensdorff, près de Vienne, pour 350 mille florins.

## PRUSSE.

*De Berlin, le 18 octobre (26 vendémiaire).*

S. M. a nommé le capitaine Bronikowski son adjutant.

M. de Lucchesini, ministre d'état, accompagné de M. Lombard, conseiller du cabinet, va se rendre à Paris, chargé d'une mission particulière.

M. le feld-maréchal de Kalckstein, gouverneur de Magdebourg, y est mort, le 12, à l'âge de 76 ans, après en avoir passé plus de 50 au service de la maison de Prusse.

### A L L E M A G N E.

*D'Inspruck, le 18 octobre (25 vendémiaire).*

Le lord Wirworth s'est embarqué avant-hier, à bord du vaisseau de guerre anglais *le Pilade*, pour retourner à Londres.

Le prince Guillaume de Wirtemberg (& non le duc régnant, comme on la dit dans quelques gazettes) est arrivé ici ces jours derniers.

Notre magistrat a ordonné de ne laisser aborder à Cuxhaven aucun vaisseau venant du Levant, sans avoir certifié que le bâtiment, l'équipage & les marchandises ont fait quarantaine à Livourne, à Trieste ou à Marseille. Ce qui a donné lieu à cette mesure, c'est que, depuis quelque tems, il arrive directement de Smyrne des bâtimens avant à bord du coton & d'autres marchandises susceptibles de contagion.

*De Ratisbonne, le 21 octobre (29 vendémiaire).*

Hier a fini la suspension d'armes, & depuis, les choses sont restées sur le même pied; ce qui autorise à croire au bruit qui se répand que la suspension d'armes a été prolongée, & que les puissances belligérantes sont sincèrement occupées des moyens de procurer la paix.

Les officiers français ont donné hier un bal, auquel a assisté le général Klenau & d'autres officiers autrichiens.

Le clergé du Bas-Palatinaat a obtenu, par l'intercession du roi de Prusse, la remise de la cote-part qu'il avoit payée de la contribution imposée par le général Moreau.

On écrit de Laybach, le 3 octobre, que la veille il arriva dans cette ville 151 prisonniers d'état, venant de Mantoue & de Trieste, & que l'on transportoit en Hongrie sous une forte escorte.

*De Francfort, le 23 octobre (1<sup>er</sup> brumaire).*

M. de Lucchesini, ministre d'état prussien, est passé aujourd'hui par cette ville, venant de Berlin, & a pris le chemin de Mayence.

Depuis cet après-midi, le bruit est général que Louis Bonaparte est arrivé en cette ville.

*De Manheim, le 24 octobre (2 brumaire).*

M. de Cetto est parti d'ici hier au soir, avec un secrétaire de légation, & doit être rendu à Paris pour le 27.

### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 22 octobre (30 vendémiaire).*

Le bruit court avant-hier que nos ministres avoient fait de nouvelles propositions au gouvernement français, relatives à la paix; mais ce qui prouve qu'il n'étoit pas fondé, c'est que les fonds publics, qui avoient légèrement monté, ont baissé le lendemain.

Le roi a nommé John Hookham, écuyer, son envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire près la cour de Portugal.

M. Merry, notre dernier chargé d'affaires à la cour de Copenhague, remplace M. Liston, comme ministre plénipotentiaire de sa majesté auprès des Etats-Unis de l'Amérique.

Les commissaires anglais revenus d'Amérique ont été présentés à sa majesté: leurs négociations n'ont point eu de succès.

Un ambassadeur du dey d'Alger est débarqué à Ramesgate; le gouvernement a envoyé au-devant de lui. Il paroît que notre querelle avec le dey a pris un caractère assez sérieux.

Le docteur Millman vient d'être créé baronet, pour avoir rendu la santé à la princesse Sophie, lors de son séjour à Weymouth.

Charles Benning, élève de procureur, & un watchmann, ont été traduits à Guildhall pour cause d'imprécations contre le roi & le parlement.

Trois frégates se sont rendues de Portsmouth à Plymouth, où elles doivent prendre à bord le plus possible de troupes, & faire voile aussi tôt avec plusieurs autres vaisseaux pour la Méditerranée.

*Le Brakel*, de 54 canons, a fait voile de Portsmouth pour la baie de Cork, où il doit aussi prendre des troupes à bord & faire voile pour la même mer, avec un convoi de bâtimens de transports qui s'y trouve: on présume que la destination de ces troupes est pour l'isle de Minorque.

Presque tous les bâtimens doublés en cuivre qui se trouvoient sur la Tamise, ont été frétés pour le compte du gouvernement.

Selon des lettres reçues hier en ville, les troupes sous les ordres de sir Ralph Abercrombie & de sir T. Pakeney, ne sont allées que dans la baie de Tétuan, pour y attendre des ordres ultérieurs; cette station étant plus commode sous tous les rapports que celle de Gibraltar.

Le gouvernement se propose, dit-on, de faire passer des constructeurs de vaisseaux & des ouvriers à Malte.

La frégate française *la Justice*, de 44 canons, sortie de Malte quelque tems avant la reddition de cette forteresse, & dont on n'a point entendu parler depuis, s'est dit-on, rendue en Egypte.

Le prix du bled & de la farine ayant éprouvé une hausse considérable depuis la dernière taxe, le lord-maire a fixé celui du pain de quatre livres à 11 schell. 4 pence.

Il a été fait des demandes considérables de riz en Amérique, pour lesquelles il sera réglé de fortes primes à la rentrée du parlement. On nous annonce de ce pays pour le commencement du printemps prochain, un envoi de bled & de farine, égal à la consommation de tout le royaume pendant un mois.

Un bâtiment de la compagnie nommé *the Queen*, se rendant dans l'Inde, a été consumé par le feu sur la côte du Brésil.

Nous apprenons que la révolution, finie en France, menaçoit d'y recommencer, si quelques obscurs scélérats n'eussent été découverts à tems par le ministre de la police.

Actions de la banque 167  $\frac{1}{2}$ . — Trois pour cent consolidés, 67  $\frac{3}{8}$ ;  $\frac{1}{4}$ ;  $\frac{1}{8}$ . — Pour novembre 64  $\frac{7}{8}$ ;  $\frac{5}{8}$ ;  $\frac{1}{2}$ . — *Omnium*, 5  $\frac{3}{4}$ ;  $\frac{1}{2}$ ;  $\frac{1}{4}$ . — Prime.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Bruxelles, le 4 brumaire.*

Depuis avant-hier, il a été commandé à la poste quatorze

chevaux destinés pour les voitures de M. de Luchesini, venant de Berlin & se rendant à Paris, où l'on dit qu'il va remplacer M. de Sandos-Rollin dans les fonctions de chargé d'affaires. Ce ministre est attendu d'un moment à l'autre en cette ville, qu'il ne fera que traverser afin de continuer sa route pour la capitale. Au surplus, comme l'échange des couriers entre Paris & Berlin est toujours très-actif, on suppose que de grands intérêts se traitent maintenant entre le cabinet prussien & le gouvernement français.

De PARIS, le 4 brumaire.

M. le comte de Cobenzel est arrivé hier à Paris; une garde d'honneur, envoyée par le premier consul, a eu ordre de l'attendre à la barrière par laquelle il devoit entrer.

— On parle d'un riche présent que le premier consul se propose d'envoyer à la reine d'Espagne en retour des superbes chevaux que son auguste époux lui envoie. La curiosité est aux champs pour en deviner la nature; mais on doit penser que nous n'en ferions pas un mystère, si ce n'en étoit pas un pour nous.

— Le ministre de l'intérieur vient de communiquer aux citoyens ci-dessous dénommés, un arrêté du 1<sup>er</sup> vendémiaire an 9, portant en substance qu'il est nommé à chaque établissement public un administrateur personnellement comptable & responsable des recettes, dépenses, &c., chargé uniquement de la correspondance avec le ministre, de lui envoyer un état exact & circonstancié de la situation de l'établissement qui lui est confié, de proposer également tout ce qu'il jugera convenable à l'ordre, à l'économie, &c. dudit établissement. En vertu de cet arrêté, sont nommés administrateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, le citoyen Ameillon; de la bibliothèque des Quatre-Nations, le citoyen Leblond; de celle du Panthéon, le citoyen Cotte; de la bibliothèque nationale, le citoyen Capperonnier; du cabinet des mines à la Monnaie, le cit. Sage; du bureau des longitudes & de l'Observatoire, le cit. Delambre; de l'école de médecine, le citoyen Thouret; du Muséum d'histoire naturelle, le cit. Jussieu; du Musée central des arts, le cit. Foubert; du conservatoire de musique, le citoyen Sarrete; du musée de l'école française, à Versailles, le citoyen Gibelin; de l'école de peinture, le citoyen Lecomte; de l'école polytechnique, le cit. Lerminier; du musée des monumens français, le cit. Lenoir; de la monnaie des médailles, le cit. Decotte; du conservatoire des arts & métiers, le cit. Molard; de la manufacture de Sèvres, le cit. Brogniard; de la manufacture des Gobelins, le cit. Guillaume; de la manufacture de la savonnerie, le cit. Duvivier; du dépôt littéraire des Cordeliers, le cit. Dambreville; agent comptable du Prytanée français & du collège de France, le cit. Hébert.

— La cause de Borel contre Chauvelin, a été plaidée hier au tribunal d'instance. Chauvelin, muni de l'arrêté des consuls du 9 vendémiaire, demandoit main-levée des saisies faites sur lui, à la requête de Borel. Le tribunal a rejeté cette demande, Bureau de la Malle plaidant pour Chauvelin, Alteyrac pour Borel.

— On fait de grands travaux au Luxembourg, écrit aujourd'hui le citoyen Leroy, professeur à l'école de médecine de Paris. Ne seroit-il pas possible d'enrégimenter, de caserner & d'employer à ces travaux les vagabonds & les mendiants qu'on se propose de nourrir avec les soupes éco-

nomiques à la Rumford, en y ajoutant, toutefois, du pain-biscuit, du fromage & une modique paie? Le gouvernement alors extirperoit la mendicité, exciteroit le pauvre au travail, baneroit l'oisiveté qui engendre les vices & les crimes, & feroit à moitié moins de frais deux fois plus de travaux. Cette vue mérite d'être prise en considération.

— En annonçant l'ouverture du *Lycée républicain*, un journaliste remarque que nous sommes arrivés à cette époque de l'histoire d'Angleterre, où la liberté trop orageuse dans les clubs politiques se réfugie, sans danger, dans les *assemblées paisibles* des gens de lettres & des savans: n'est-ce pas faire trop d'honneur à celles-ci, & trop peu à ceux-là?

— Un maire de l'arrondissement communal de Chartres a été destitué, le 30 vendémiaire, pour avoir prévariqué dans ses fonctions.

— Le préfet d'Eure & Loire a fait distribuer une somme de 600 francs aux malheureux de la commune d'Authon, près Nogent-le-Rotrou, atteints d'une maladie disséminée à la suite des chaleurs de fructidor.

— On voyoit, sur le frontispice du théâtre des Célestins de Lyon, l'inscription suivante: *Ecole des mœurs républicaines*. La police de cette ville l'a fait remplacer par celle-ci: *Théâtre des Variétés*.

— Le général anglais Graham a en l'attention d'envoyer en France le cabinet d'histoire naturelle que le cit. Dolomieu possédoit à Naples.

— Il ne reste pas plus de 100 prisonniers anglais en France; il y en a près de 22000 français en Angleterre. Le citoyen Otto a proposé d'échanger ceux-ci contre les russes qui restent prisonniers en France. On pense que cette offre ne sera pas refusée.

#### TRIBUNAUX.

— Le tribunal correctionnel a prononcé, hier 4, sur l'affaire du citoyen Barbault. (*Voyez le Publiciste du 5 brumaire*). Dans des considérans, dictés par la saine logique & par la connoissance approfondie des loix, mais que leur longueur ne nous permet pas de développer; ce tribunal a, par l'organe de son président, le citoyen Bexon, rendu un jugement qu'attendoient avec impatience les juriconsultes & les curieux.

Il y est d'abord établi que le prévenu ne s'est point rendu coupable de *dol*, ou du moins que cette imputation est affoiblie par l'empressement du cit. Hayer, plaignant, à acquérir le prétendu secret de gagner au jeu.

Mais la loi ne déterminant pas le *dol* comme l'unique caractère de l'escroquerie, vu qu'elle prévoyoit également les espérances ou les craintes chimériques, & que rien n'est plus chimérique que l'espérance de fixer les chances incertaines du hasard; que la persuasion même où Barbault pouvoit être, malgré les circonstances naissantes du débat de l'efficacité de sa combinaison, la justice ne doit point admettre un pareil secret comme valeur équivalente de biens fonds ou de sommes métalliques. S'approprier des valeurs réelles, au moyen de spéculations aussi imaginaires, c'est se rendre coupable d'escroquerie.

Le tribunal a cependant cru que cette escroquerie, caractérisée par la loi, étoit atténuée par la confiance que Barbault pouvoit avoir dans son secret, & d'ailleurs, par les épreuves avantageuses qui en avoient été faites par le plaignant, & qui l'avoient déterminé à en faire l'acquisition.

Il n'a pas regardé comme exempt de blâme la conduite de ce dernier, qui, au moyen d'un procédé sûr, prétendoit lui-même escroquer les banques de jeu, & se mettre à l'abri de l'inconstance du sort.

En conséquence, voulant être juste envers tous, & satisfaire la morale publique, il a condamné Barbault en 500 fr. d'amande & huit jours de prison, annullé les actes & les diverses obligations souscrites à son profit par Hayer; & en ce qui touche la somme de 9,000 fr. numéraire reçue par Barbault, & celle de 5,000 fr. payés pour les frais de deux actes qui viennent d'être annullés, attendu les motifs précédemment énoncés à l'égard du citoyen Hayer, met les parties hors de cause, compense les frais de l'instruction jusqu'à l'expédition du présent jugement exclusivement, qui, avec les frais que son exécution pourroit entraîner, restent à la charge de Barbault, ainsi que l'impression & l'affiche du présent jugement au nombre de 500 exemplaires, invitant le citoyen Hayer à faire à la caisse des hospices civils de la commune de Paris, sur la somme de 4,000 fr. portée au billet à ordre annullé, tel don que son humanité lui suggérera.

VARIÉTÉS.

Mundum tradidit disputationi eorum. MATH.

Il faut que les hommes disputent sur les couleurs ou sur la religion, sur la musique ou sur la liberté; c'est une nécessité.

J'aime mieux lire, il est vrai, les *Visions de Grimm* que celles du P. Hardouin, & les *Lettres de l'Anonyme de Faugard* que les *Révolutions de Paris*; mais à l'agrément près, c'est toujours la contraversion qui fait le sujet de ces ouvrages.

Heureux les peuples dont les disputes n'entraînent que des ridicules ou des plaisanteries! Le *tot capita quot sensus* tot & sera toujours le partage des sociétés, dans les tems de lumière comme dans ceux d'ignorance.

Ce n'est pas toujours par esprit de contradiction que l'on défend une opinion nouvelle, ou contraire à l'opinion reçue; c'est quelquefois aussi par amour de l'indépendance, impatience du joug, ennui de l'uniformité.

On sait quel motif entraîna J. J. Rousseau dans le parti contre les lettres.

Que vous a fait Aristide? — *Je m'ennuie d'entendre son éloge.* Voilà le crime de bien des hommes; voilà le mot de bien des éuigmes.

De combien de transfuges en révolution on expliquerait les inébranphoses par le mot de César! *Mieux vaut être le premier à Rimini, que le second à Rome.*

*Si l'on me fâche, disoit un de nos fameux en révolution, j'ai ma république en poche.*

Et Duclos ne disoit-il pas, en parlant de ses amis: *Ils en feront tant qu'ils m'enverront à la messe.*

« C'est une chose aussi déplorable que vraie, disoit Saint-Hilaire, il y a 1400 ans, qu'il y ait parmi les hommes autant de doctrines que d'inclinations. Chaque année, chaque mois nous inventons de nouveaux symboles, pour expliquer des mystères invisibles. Nous nous repentons le lendemain de ce que nous avons fait la veille; nous anathématisons ce que nous avons adoré, nous condamnons la doctrine des autres, parce qu'elle n'est pas la nôtre, & en nous querelant ainsi avec un scandale réciproque, nous travaillons à notre ruine actuelle. HYL. *ad Constantium*, lib. 11.

On doit estimer la bonté, l'ingénuité des écrivains qui travaillent à concilier les esprits; mais compter sur leur succès, seroit une erreur. « Si un moliniste, disoit Voltaire, faisoit un livre pour prouver que deux & deux font quatre, je ne doute pas qu'un janséniste ne prit aussi-tôt la plume pour prouver que deux & deux font cinq ».

Encore vaut-il mieux disputer sur les nombres & sur les modes que sur les questions politiques & religieuses.

La controverse en littérature, & même en philosophie, n'est jamais dangereuse & peut avoir ses avantages.

Socrate disputoit jusque dans les festins,  
Et tout nud quelquefois argumentoit aux bûins.  
Étoit-ce dans un sage une folle manie?  
La contrariété fait sortir le génie;  
La veine d'un caillou récele un feu qui dort,  
Image de ces gens froids au premier abord,  
Et qui dans la dispute, à chaque répartie,  
Sont pleins d'une chaleur qu'on n'auroit point sentie.

RUULIÈRES.

La bonne conversation n'est qu'une controverse perpétuelle; mais c'est un art à la portée de très-peu de gens d'esprit.

La conversation des gens d'esprit ressemble trop souvent à une lecture: il faut les écouter ou fermer le livre.

Les Anglois disent que le parler gâte la conversation: en effet, ils ne parlent pas, ils disputent.

De tous les peuples de l'Europe, le Français étoit celui dont la conversation avoit plus de charme, plus de légèreté, plus d'esprit. C'est ce qui faisoit dire à milord Chesterfield, qu'un Français poli par l'éducation étoit le chef-d'œuvre de l'art et de la nature. Nos querelles politiques nous ont fait perdre ces avantages, mais non pas le moyen de les retrouver.

Nous red-venons français de jour en jour, & nous laisserons nos tristes disputes sur l'égalité, pour celles qui firent jadis notre réputation & nos plaisirs dans le domaine des modes, des arts & du goût.

Bourse du 6 brumaire.

Amsterdam.....	Rente provis..... 25 f. 25 c.
Idem cour..... 56 $\frac{1}{4}$ , 57 $\frac{1}{4}$ .	Tiers cons..... 36 fr. 60 c.
Hamb..... 189 $\frac{1}{2}$ , 188.	Bons $\frac{1}{2}$ ..... 1 f. 69 c.
Madrid. 4 fr. 90 c. le billet.	Bons d'arrér..... 87 fr. 00 c.
Madrid effect..... 14 fr. 70 c.	Bons pour l'an 8... 92 f. 38 c.
Cadix... 4 fr. 90 c. le billet.	Syndicat..... 00 fr. 00 c.
Cadix effect..... 14 fr. 40 c.	Coupons..... 80 fr. 00 c.
Gènes effect..... 14 fr. 70 c.	Caisse des rentiers... 00 fr.
Livourne..... 5 fr. 12 c.	Or fin..... 105 f. 00 c.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ per.	Ling d'arg..... 50 f. 40 c.
	Portugaise..... 95 f. 58 c.
Lyon..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Piastre..... 5 f. 30 c.
Marseille..... pair 15 j.	Quadruple..... 79 f. 50 c.
Bordeaux..... 1 per. à vue.	Ducat d'Holl... 11 f. 60 c.
Montpellier..... $\frac{3}{4}$ per. 25 j.	Guinée..... 26 f. 00 c.

Café Martinique, 2 fr. 50 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 95 cent. — Café Bourbon, 2 fr. 5 c. — Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c. — Lompee anglais, 1 fr. 62 c. — Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. — Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. — Rafnade, 1 fr. 80 c. — Sucre pilé, 0 fr. 00 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 40 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 90 à 1 fr. — Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c. — Poivre anglais, 0 fr. 00 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 75 c. — Coton du Levant, 3 fr. 00 c. — Coton de Fernambourg, 4 fr. 75 c. — Coton de St-Domingue, 4 fr. 20 c. — Huile d'olive, 1 fr. 40 c. — Eau-de-vie  $\frac{3}{8}$ , 325 fr. — Cognac 22 deg., 240 fr. — Montpellier, 22 deg., 225 fr. — Potasse d'Amérique, 95 fr. — Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 15 c.

*Honorina*, ou les *Malheurs de l'Hymen*, par madame de M\*\*; 2 vol. in-18, avec gravures. Prix, 1 fr. 20 cent. & 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Michalst, imprimeur-libraire, rue Montmartre, n.º 224, entre la cour Mandar & la rue Tiquetteau.

*L'Antidote*, ou le Contrepoison du jeu, par le citoyen L. T. G. Prix, 90 cent. A Paris, chez les marchands de nouveautés.